



LE VIVANT AU SOMMET

2026, un mandat pour les Pyrénées



Clamor Terrae

La voix de la Terre

01 Pourquoi ce guide ?

Le mot « crise » semble aujourd'hui ne plus pouvoir se décliner autrement qu'au pluriel, dans une accumulation inspirant le vertige : crises de la biodiversité, hydriques, climatiques, mais également crises sociales, agricoles, économiques ou démocratiques. Ce vertige pourrait conduire à la paralysie, trop écrasés que nous serions par les ramifications infinies de ces crises se chevauchant.

Pourtant, partout en France et en particulier dans les Pyrénées, des collectivités, des élus, des citoyens passent à l'action et construisent les mondes de demain. Cette action est salvatrice et nourrit notre optimisme. C'est ce dernier que nous souhaitons vous partager à travers ce guide.

Notre optimisme s'incarne dans la lutte contre l'effondrement de la biodiversité. Il ne s'agit pas seulement de mettre sous protection des espaces ou des espèces, mais de redéfinir notre rapport au vivant, de sortir d'une logique d'exploitation. Nous avons tout à y gagner, c'est là que les considérations écologiques rejoignent et nourrissent les enjeux sociaux, économiques et démocratiques. Mettre le vivant au sommet, revient à s'y hisser également et les Pyrénées méritent une telle ambition.

Mettre le vivant au sommet. Bien. Par où commencer ? Par ici, chez vous, par cet échelon territorial qui est au cœur de la bifurcation à entreprendre. C'est pourquoi ce guide s'inscrit dans la dynamique des élections municipales 2026 ; il vous est dédié, à vous candidats et futurs élus.

Ce guide se veut pragmatique, reposant sur des exemples locaux et centrés sur des actions essentielles, que nous avons collectivement intérêt à mettre en œuvre dans le mandat qui s'ouvre. Vous y trouverez des retours d'expériences, des ressources, des contacts. La fondation Clamor Terrae s'engage par ailleurs à vous accompagner, dans la mesure de ses moyens, à concrétiser ces actions.

Mais la bifurcation à entreprendre ne peut reposer que sur la réinvention de nos modes d'aménagement du territoire et de construction des politiques publiques. La question n'est pas tant « que faire de nouveau ? », mais plutôt « comment faire différemment, ou comment ne plus faire, ce que nous faisons déjà ? ».

Ce guide est le fruit d'un partenariat entre la fondation Clamor Terrae et sept étudiants engagés d'AgroToulouse. Nous souhaitons ici les remercier pour leur engagement.

02 Pourquoi passer à l'action ?

Parce que les **changements globaux** sont aussi une **réalité locale**. L'effondrement de la biodiversité à l'échelle mondiale se constate aussi dans les Pyrénées. Même si ce territoire est plus préservé que d'autres, les écosystèmes y sont soumis à des pressions croissantes. Les phénomènes d'artificialisation des espaces naturels, de surexploitation des ressources, d'usages intensifs des terres y sont une réalité.

Parce que les **territoires de montagne** sont **davantage touchés** par le **changement climatique**. Aux pressions directes sur les milieux, évoquées plus haut, s'ajoutent celles du changement climatique. En montagne le réchauffement est par exemple deux fois plus rapide qu'en plaine. Ainsi nous continuons, par nos pratiques d'aménagement ou d'exploitation, d'affaiblir nos écosystèmes dans un contexte climatique qui simultanément les fragilise.

Parce que l'**échelon local** est le plus à même d'**agir en faveur du vivant**. En cohérence avec les stratégies nationales, le maillon communal (ou intercommunal) est le pivot de la mise en œuvre opérationnelle des actions. C'est ici, au plus près des réalités du terrain, que des solutions socialement justes et écologiquement efficaces peuvent être déployées. A la fois parce que la planification de l'aménagement se décide en grande partie à l'échelle de la commune et que la figure du maire recueille le plus haut niveau de confiance des citoyens, vous avez la possibilité de mener des actions décisives (que vous n'êtes pas seuls à porter, ce guide entend vous le démontrer).

Parce qu'**agir en faveur du vivant, c'est aussi agir pour nos sociétés et notre économie**. Les effets sociaux, sanitaires ou économiques des actions favorables à la biodiversité sont bien connus et leurs bénéfices dépassent largement la question environnementale. Intégrer des produits locaux et biologiques dans votre restauration collective, c'est bien sûr préserver et renforcer nos écosystèmes, mais c'est aussi améliorer la santé de vos administrés, soutenir une activité économique locale, réduire les émissions liées aux transports : on parle de co-bénéfices. Mener une action en faveur des espaces naturels de sa commune ou désimperméabiliser et végétaliser son espace public, c'est améliorer la résilience de son territoire face aux événements climatiques extrêmes.

Dans ce contexte, agir est la seule option.

03 Comment passer à l'action ?

Pour savoir comment prioriser votre action, nous vous proposons cette grille de lecture, en quatre points :

A

Intégrer la biodiversité à toutes vos décisions (ne pas en faire un sujet connexe)

La biodiversité est un sujet à part entière, mais pas un sujet de plus. Elle doit intégrer chacun des projets dès leur conception, afin d'éviter des verdissements tardifs, stériles et coûteux. De même qu'il paraîtrait absurde de concevoir un bâtiment sans penser à ses fondations, des projets de rénovation d'espace public ou de renouvellement de Plans Locaux d'Urbanisme doivent intégrer nativement la biodiversité. L'enjeu est de changer de grille de lecture. Ce guide vous en donne quelques clés.

Cette nouvelle grille de lecture peut aussi intégrer les idées ou projets portés par vos administrés. Offrir un espace d'écoute et de facilitation de ces projets citoyens, est le plus sûr moyen de nourrir des dynamiques vertueuses.

B

Arrêter d'aggraver le problème

Nos sociétés modernes ont acquis de tels moyens d'exploitation et de destruction, qu'il est impossible d'améliorer la situation écologique en ne comptant que sur des actions réparatrices. Dépolluer une décharge sauvage, recréer un maillage bocager, restaurer une zone humide, végétaliser un cimetière, sont des actions indispensables à conduire ; mais qui en aucun cas ne sauraient compenser nos émissions actuelles de déchets, notre rythme d'arrachage des haies, de destruction de zones humides ou d'imperméabilisation des fonciers non bâtis. Permettre de nouvelles constructions dans des zones soumises aujourd'hui à un faible aléa inondation, c'est exposer à coup sûr des populations et des infrastructures à un risque accru dans les années à venir. Permettre l'artificialisation d'une parcelle agricole, c'est perdre son potentiel agronomique pour des centaines d'années. Planter des arbres c'est bien, arrêter d'en abattre, c'est mieux. Renouveler notre approche de la crise écologique, c'est aussi envisager ce que nous devons faire en moins, ce dont nous devons apprendre à nous passer. La véritable innovation est celle de la sobriété.

C

Miser sur la sobriété technique et financière pour passer à l'échelle

Les transformations à opérer sont nombreuses et profondes. Pour espérer les mener rapidement et à large échelle, les solutions les plus sobres sur les plans techniques et financiers sont à prioriser. Les Solutions Fondées sur la Nature en font partie. Il s'agit d'un ensemble de techniques permettant la résolution de problèmes concrets (érosion, pollution de champs captants, îlots de chaleur...) par le recours à des processus naturels. Elles sont variées, à même de répondre à des besoins environnementaux ou sociaux et ont en commun d'être moins coûteuses que des techniques industrielles et de présenter de nombreux co-bénéfices. Certaines d'entre elles sont évoquées dans ce guide.

D

Commencer par les actions à forte inertie

La contribution des arbres « urbains » au rafraîchissement des villes et villages n'est plus à démontrer. Mais pour qu'un arbre fournisse ce service, il lui faut 20 à 40 ans. Les arbres de 2050 sont à planter aujourd'hui. Il en va de même pour les exercices de planification territoriale, dont les dynamiques s'inscrivent dans le temps long : la sobriété foncière est à engager à la faveur de chaque modification ou révision d'un document d'urbanisme. Faciliter la transmission des exploitations agricoles de sa commune et accompagner des pratiques durables, c'est assurer pour des décennies le maintien d'une activité paysanne. Ces actions doivent être prioritaires.

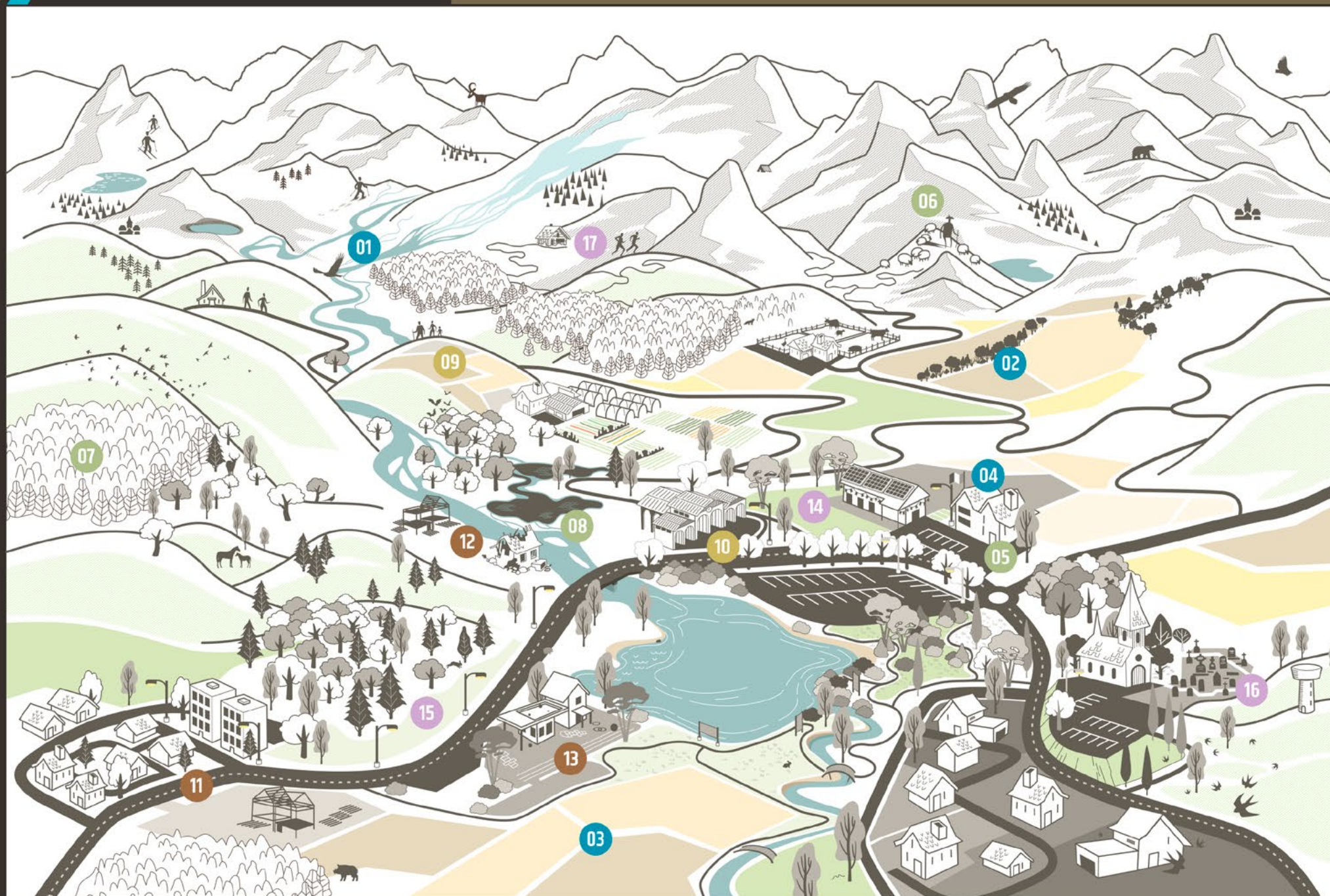
SOMMAIRE

I PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT

- 01** Améliorez la connaissance et la représentation du vivant
 - . Atlas de la Biodiversité Communale
 - . Adjoint en charge de la biodiversité
- 02** Protégez le vivant grâce aux documents d'urbanisme
 - . OAP thématiques et sectorielles
 - . Espaces Boisés Classés
 - . Interdiction des coupes rases
- 03** Limitez l'artificialisation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
 - . Sursis à statuer ZAN
 - . Inventaire des friches et de la vacance
 - . Encadrer l'urbanisation de terres agricoles
 - . Instaurer des coefficients de protection des sols
- 04** Faites monter vos agents en compétences
 - . Se former
 - . Alerter les porteurs de projets lors des demandes d'instruction

II PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

- 05** Impliquez-vous dans la gestion des compétences déléguées
 - . Assurer une veille des données de gestion
 - . Être représenté dans toutes les instances
- 06** Renforcez l'adaptation des espaces montagnards
 - . Réinterroger les pratiques pastorales
 - . Mobiliser les Solutions Fondées sur la Nature
 - . Refuser les nouveaux projets hydroélectriques
 - . Réduire l'impact des mobilités touristiques
- 07** Protégez votre patrimoine forestier
 - . Mettre en place ou actualiser des plans de gestion identifiant des îlots de vieux bois et reposant sur la sylviculture mélangée à couvert continu
 - . Protéger vos forêts grâce aux Obligations Réelles Environnementales
 - . Encourager les propriétaires privés à développer une gestion plus durable
- 08** Régénérez les zones humides
 - . Connaître les zones humides et les protéger dans les documents d'urbanisme
 - . Soutenir la résilience des zones humides



III SOUTIEN À UNE AGRICULTURE LOCALE ET DURABLE

- 09** Protégez le foncier agricole et accompagnez le renouvellement générationnel
 - . Exercer une veille foncière
 - . Mettre à disposition du foncier assorti d'un bail rural environnemental
 - . Protéger des éléments paysagers grâce aux Obligations Réelles Environnementales
- 10** Encouragez un modèle agricole durable
 - . S'approvisionner localement pour la restauration collective
 - . Organiser des marchés de producteurs

IV PATRIMOINE BÂTI ET INFRASTRUCTURES

- 11** Intégrez la biodiversité dans la gestion des infrastructures
 - . Intégrer le vivant en phases conception, travaux et usages des équipements
 - . Désimperméabiliser les espaces publics
- 12** Réduisez au strict minimum l'artificialisation liée aux nouvelles constructions
 - . Mutualiser les usages
 - . Réhabiliter l'ancien et penser sobriété
 - . Mettre en place une stratégie foncière
- 13** Recréez les liens entre école et nature
 - . Désartificialiser et végétaliser la cour
 - . Faciliter les Aires Terrestres Éducatives

V GESTION DES ESPACES PUBLICS

- 14** Développez les actions sociales de proximité
 - . Organiser des événements citoyens
 - . Créer une recyclerie de proximité
 - . Favoriser la végétation par le permis de végétaliser ou la création de jardins partagés
- 15** Réduisez l'impact de votre éclairage public
 - . Réduire le temps et la puissance d'éclairage
 - . Éclairer mieux
 - . Protéger de la lumière les secteurs sensibles
- 16** Adoptez une gestion écologique des espaces verts
 - . Privilégier la gestion différenciée
 - . Végétaliser les cimetières
 - . Limiter l'utilisation de la ressource en eau
- 17** Encouragez les pratiques sportives et événementielles respectueuses
 - . Pour un événementiel respectueux des milieux naturels
 - . Pour des pratiques et des aménagements adaptés à la nouvelle donne climatique



PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT

01 Améliorez la connaissance et la représentation du vivant



Pourquoi ?

Parce que l'on ne protège bien **que ce que l'on connaît**, il faut établir un état des lieux de la biodiversité de votre commune. C'est aussi une occasion de **sensibiliser la population** à son patrimoine naturel et faire prendre conscience qu'il s'agit d'une **richesse à protéger**. 41% des sites humides emblématiques se sont dégradés entre 2010 et 2019. Est-ce délibérément ou **par ignorance** du caractère humide de ces sites ? 1,5% du territoire national est sous protection forte. Quel est notre **niveau de connaissance** sur les 98,5% restants ? 49% des espèces de France ont une répartition totalement inconnue en 2025 et 16% des espèces des milieux humides sont menacées ou éteintes en 2021 ; **avant d'interroger leur protection, savez-vous si elles sont présentes sur votre commune ?**

Connaître la biodiversité est impératif afin de garantir le respect du principe de précaution dans toute gestion ou projet. Mieux connaître la biodiversité permet de valoriser celle qui est présente sur votre commune et mieux la protéger en ayant connaissance de ses richesses.

Alors, par quoi on commence ?

Ils l'ont fait !

Accous (64) a **réalisé son ABC** en collaboration avec le Parc National des Pyrénées, le Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie et celui de Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire Botanique des Pyrénées, l'association des amis du Parc National des Pyrénées. Plus de 2250 espèces ont été recensées en trois ans. Ce programme a bénéficié de financements de l'OFB.

Séméac (65) a réalisé son ABC et a mis en évidence par la cartographie des habitats **la faible présence des zones humides** sur son territoire. Suite à ce diagnostic initial, une étude de connectivité des habitats et un programme de restauration des Trames Vertes et Bleues a été entrepris.

Solutions

→ **Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**, diagnostic écologique qui identifie les enjeux biodiversité d'un territoire afin **de les intégrer dans les démarches d'aménagement et de gestion**.

Composé d'inventaires, de prospections et de diagnostics, il aboutit à **un plan d'action adapté** à la commune et à ses richesses. Il permet de sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité et **traduire les connaissances et enjeux identifiés dans les politiques d'aménagement du territoire** ; en particulier en amont de la révision des documents d'urbanisme.

● Le financement peut être assuré jusqu'à 80% par l'OFB dans la limite de 250 000 € pour des projets développant les trois piliers : connaissance des enjeux, mobilisation et passage à l'action.

→ **Inventorier et cartographier les zones humides de son territoire.**

● voir la fiche " Régénérez les zones humides "

→ **Nommer un adjoint chargé de la biodiversité dans votre conseil municipal ou réunir une commission spéciale dédiée à ce sujet.** Vous assurez une **vigilance permanente** sur la thématique et une meilleure coordination avec les acteurs (OFB, associations, citoyens, services de l'état) par un interlocuteur unique.



**LE VIVANT
AU SOMMET**
2026, un mandat pour les Pyrénées

Fondation CLAMOR TERRAE

02 Protégez le vivant grâce aux documents d'urbanisme

Pourquoi ?

La **planification** est l'occasion de **prendre de la hauteur et de retranscrire la stratégie de développement** du territoire dans les documents d'urbanisme. C'est également le moment de faire des choix de développement articulés autour de la biodiversité. La biodiversité constitue une **richesse de votre commune au même titre que le patrimoine culturel ou architectural**. Prendre des engagements forts pour le développement de votre commune, c'est affirmer votre vision et **assurer une protection future de ces espaces** pour les quinze prochaines années.

Inscrire une protection des éléments paysagers dans les documents d'urbanisme, c'est également assurer le **fonctionnement des corridors écologiques et la fonctionnalité des écosystèmes dans le temps**. Vous garantiserez une protection opérante et opposable sur le terrain. Il n'y a qu'un pas entre les protections sur papier et celles ancrées dans la réalité !

Solutions

- **Initier des DAP thématiques dans les documents d'urbanisme, permettant de préserver la biodiversité :** préservation des continuités écologiques ou création de nouvelles continuités, préservation et plantation de haies, élargissement de bandes tampons le long des cours d'eau, renforcement de la fonctionnalité écologique des espaces relais...
- **Initier des DAP sectorielles afin de valoriser la biodiversité de certains secteurs :** création de continuités écologiques, plantation d'alignement, absence de construction aux alentours de zones sensibles, identification de boisements ou même d'arbres isolés à préserver.
 - Les CAUE ou les agences d'urbanisme locales (AUDAP, AUAT, AURCA) peuvent vous conseiller et apporter une aide à la décision. L'atelier Urba des CAUE produit des dossiers documentaires sur les démarches d'urbanisme, consultez-les !
- **Définir des Espaces Boisés Classés** afin de préserver des espaces boisés, forêts, haies, plantations d'alignement ou arbres isolés. Par conséquent, le défrichement de ces espaces sera rejeté de plein droit et les coupes et abattages au sein de ces espaces soumis à déclaration préalable.
- **Interdire les coupes rases des forêts**, qu'elles soient communales ou privées, dans le règlement graphique en définissant ces forêts, les assignant à une continuité écologique et attribuant de nouvelles prescriptions.
 - Canopée a publié une information à ce sujet : <https://www.canopee.org/le-media/analyses/interdiction-des-coupes-rases-une-avancee-considerable-grace-au-code-de-lurbanisme/>



Ils l'ont fait !

Ramonville-Saint-Agne (31) a intégré **dans son règlement du Plan Local d'Urbanisme** un Coefficient de Biotope par Surface, des outils de protection autour de la Trame Verte et Bleue, défini des Espaces Boisés Classés, a identifié des haies et arbres remarquables... Une DAP thématique sur la Trame Verte et Bleue a également été décidée.



**LE VIVANT
AU SOMMET**

2026, un mandat pour les Pyrénées

Fondation CLAMOR TERRAE

03 Limitez l'artificialisation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)

Pourquoi ?

L'**artificialisation** est la première cause d'érosion de la **biodiversité**, c'est ainsi un angle incontournable à investir dans votre action. Le constat est sans appel : chaque année **24 000 hectares d'espaces naturels** sont consommés en France. C'est **l'équivalent de la zone cœur du Parc National des Pyrénées tous les deux ans**. L'impact de cette artificialisation est majeur : la biodiversité s'érode, le stock de carbone diminue, l'érosion s'aggrave, la vulnérabilité aux phénomènes extrêmes est accrue, la résilience de nos territoires chute, des exploitations agricoles locales disparaissent ... **Au-delà, cette artificialisation occasionne des ruptures dans les continuités écologiques et entrave la dynamique des écosystèmes.**

La Loi Climat et Résilience est bien connue. Elle vise à tendre vers Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols d'ici 2050 ; notamment en se saisissant d'outils de planification et d'encadrement. Les documents de planification devront être conformes d'ici 2028.

Mais alors comment aller plus loin ?

Solutions

- **Mobiliser le « Sursis à statuer ZAN »** sur une demande d'autorisation d'urbanisme qui entraînerait une **consommation d'ENAF importante et pas encore encadrée par les documents d'urbanisme** en réflexion. Issu de la loi du 20 juillet 2023, cet outil facilite l'application de la Loi Climat & Résilience.
- **Inventorier les friches et analyser la vacance**, afin de privilégier ces espaces déjà imperméabilisés pour de nouveaux projets.
 - Les agences d'urbanismes assurent des missions d'observation et ont développé une expertise dans l'identification des friches et de leur potentialité.
- **Conditionner l'urbanisation de nouvelles terres agricoles** à des actions préalables (résorption de la vacance, densification du bâti, mutualisation des usages) et limiter au strict minimum les Secteurs de Taille et de Capacité Limitée (permettant les constructions en zones agricoles et naturelles).
- **Instaurer un Coefficient de Biotope par Surface**, guidant à l'échelle d'un projet les ratios de surfaces et de qualité écologique au sein d'une parcelle, ou bien un **Coefficient Pleine Terre** garantissant la proportion d'espaces végétalisés ou perméables sur les terrains à urbaniser.



Ils l'ont fait !

Laroque des Alberes (66) a sollicité la création d'un **Périmètre de protection et mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels** sur plus de 600 hectares, afin de les protéger de la périurbanisation. La mise en place du périmètre est associée à un **programme d'action, les terres sont protégées, un droit de préemption** crée et le périmètre ne peut être réduit que par décret. La commune y a acquis une dizaine d'hectares à enjeux forts pour l'avifaune et planté des haies pour renforcer les continuités écologiques.



**LE VIVANT
AU SOMMET**

2026, un mandat pour les Pyrénées

Fondation CLAMOR TERRAE

04 Faites monter vos agents en compétences

Pourquoi ?

Les agents territoriaux ont, comme vous élus locaux, de **nombreuses responsabilités opérationnelles dans l'exercice de leurs fonctions**. Avec la décentralisation et la complexification de nombreuses thématiques, de nombreux fonctionnaires peuvent se sentir dépassés par leurs fonctions. Les sujets de l'effondrement du vivant, de la finitude des ressources ou encore de l'impact humain sur les écosystèmes nécessitent d'être maîtrisés afin d'**éviter les solutions partielles ou contre productives**.

D'après le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, 40 % des fonctionnaires n'ont jamais reçu de formation sur la transition environnementale. Comment être capable de **prendre en compte l'ensemble des facteurs** lors de l'instruction d'un permis de construire ou des demandes d'autorisation d'urbanisme ? Comment être capable **d'accompagner au mieux les porteurs de projets** et les mener vers un projet mieux intégré ? Il est nécessaire de **permettre l'accès à des formations** permettant d'augmenter la vigilance de vos agents dans l'exercice de leurs fonctions. C'est par eux que de nombreuses décisions passent.

Ils l'ont fait !

A Castanet-Tolosan (31), un intérêt fort pour la **démocratie participative** s'est exprimé depuis l'arrivée d'élus issus d'un collectif citoyen engagé dans la transition. Des **commissions extra-municipales** se réunissent. Composées de six citoyens volontaires, de quatre représentants d'associations, de trois élus de majorités, deux élus de minorité et deux techniciens experts, elles aident à la construction et au développement des projets. **Une période de formation** est dispensée à tous en début de projet !

A Auch (32), depuis 2011 la ville s'investit dans la conservation des hirondelles et martinets. Outre la sensibilisation et le suivi, les services techniques sont **alertés des travaux urbains impactant potentiellement les nids** grâce à la mise en place d'un outil cartographique. Une charte de bonnes pratiques a également été conçue pour les services techniques de la municipalité et les artisans du bâtiment. Cette action est en partenariat avec le CPIE Pays Gersois et la délégation Gers de la LPD.

Solutions

→ **Mettre en place des formations sur la transition écologique** afin d'augmenter le niveau d'exigence formulé dans les **appels d'offres** de la commune et la vigilance lors de **l'instruction des demandes d'autorisation**. Cela permettra d'être plus efficace dans votre rôle d'autorité compétente mais également dans celui de maître d'ouvrage pour les projets que vous portez en propre.

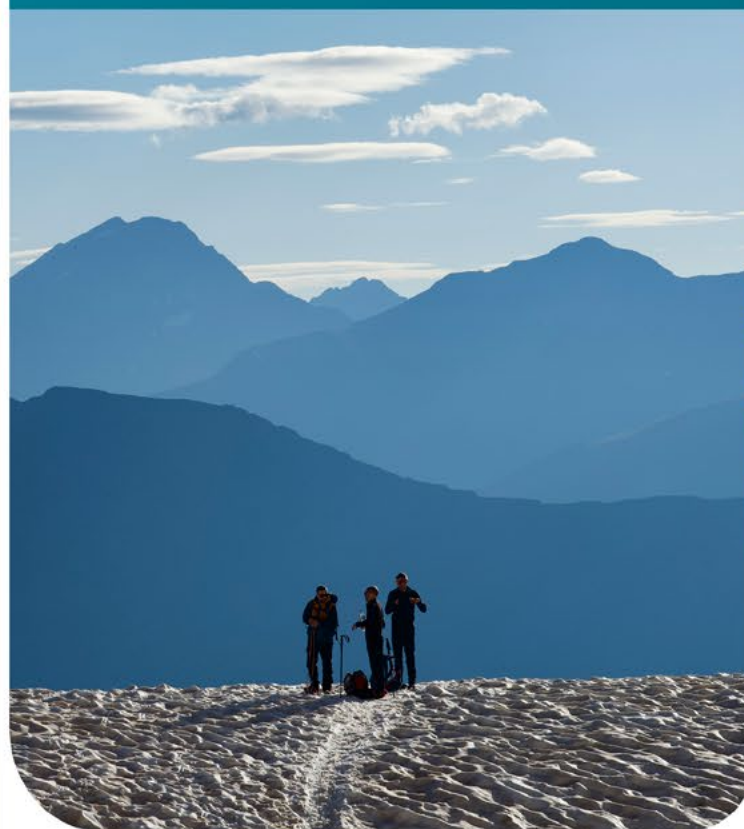
- De nombreuses ressources sont disponibles en préambule de ce guide.

→ **Mettre en place un système permettant d'alerter le porteur de projet de la présence d'espèces** sur le bâti faisant l'objet de rénovation lors de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

- La destruction des nids d'hirondelles sans autorisation préalable est par exemple passible de peine d'emprisonnement. Une cartographie des bâtiments utilisés par les hirondelles et martinets est portée par la LPD et, intégrée dans vos outils cartographiques, sera un appui.

II

PROTECTION DES MILIEUX NATURELS



**LE VIVANT
AU SOMMET**

2026, un mandat pour les Pyrénées

Fondation CLAMOR TERRAE

05 Impliquez-vous dans la gestion des compétences déléguées

Pourquoi ?

La gestion de certains services publics requiert une grande technicité ; **la délégation de services publics** est un outil d'optimisation pour les collectivités n'ayant pas les capacités techniques et financières de les assumer. Que ce soit pour la gestion de l'eau, des déchets, des transports... **la délégation n'est pas une déresponsabilisation** et vous disposez d'un contrôle plein et entier, opérationnel et financier sur le délégataire.

Un rapport de la cour des comptes alerte pourtant sur une dérive du système, faisant parfois des **Délégations de Service Public des angles morts de la gestion publique**. Le droit impose un accès aux données d'exploitation mais la transparence n'est pas toujours effective. Vous pouvez vous impliquer dans ces délégations et ainsi **inciter à plus d'exigences** sur certains sujets. Par l'intermédiaire des délégués communaux et/ou intercommunaux, **la commune reste le pilote de ces services**.

Solutions

→ **Réclamer les données de gestion au délégataire à tout moment** et non uniquement lors du bilan annuel. Selon le délégataire et l'implication de l'ensemble des délégués, ce partage d'information peut ne pas être automatique, mais vous êtes en droit d'en faire la demande. Vous pouvez aussi solliciter des rendez-vous.

→ **Veiller à être représenté dans l'ensemble des instances** décisionnelles des compétences déléguées et se former aux thématiques de manière à pouvoir augmenter votre niveau d'exigence.

- L'article L3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les départements mettent à disposition une **assistance technique**, à destination des communes n'ayant pas les moyens d'exercer les compétences d'assainissement, de protection de la ressource en eau, de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

06 Renforcez l'adaptation des espaces montagnards

Pourquoi ?

Nos massifs montagneux sont **parmi les derniers espaces sauvages d'Europe**. Ces espaces de haute naturalité hébergent de précieux bassins versants, des sols riches en diversité biologique, des forêts d'une grande valeur écologique. Les écosystèmes de montagne jouent un **rôle majeur pour la survie des populations humaines** habitant ces territoires : agriculture et alimentation, tourisme et économie locale, patrimoine culturel.

Les **menaces** pesant sur ces écosystèmes sont aujourd'hui clairement identifiées : aménagement d'infrastructures, changement climatique, pollutions, espèces invasives, surtourisme... **L'agropastoralisme est fragilisé** par les modifications des ressources (eau, prairie, parasitisme) mais y contribue également. Le **tourisme** est motivé par les écosystèmes eux-mêmes, mais son impact sur ces derniers est loin d'être négligeable. **Sentinelles du climat**, les montagnes se réchauffent deux fois plus vite qu'ailleurs. Il est nécessaire **d'identifier des solutions concrètes pour préserver ces espaces de vie**, à l'heure où ils se trouvent percutés par la crise écologique.

Ils l'ont fait !

Aulon (65) est **gestionnaire des estives** de deux unités pastorales. Elle a réalisé un diagnostic pastoral et mis en œuvre les préconisations dans son plan de pacage. Une Association Foncière Pastorale y est également en projet, visant une **meilleure gestion des zones intermédiaires**, aujourd'hui en déprise.

Agos-Vidalos (65) a choisi de faire appel au **génie écologique** plutôt qu'à l'enrochement afin de restaurer 100mL de berges du gave, après avoir fait dépolluer une ancienne décharge sauvage exposées aux crues. Appuyée par le syndicat mixte local (PLVG) et l'agence de l'eau dans le cadre du Fonds Verts, cette action a notamment été mise en œuvre par les entreprises Eco-Altitude et Dinger Environnement. Des fascines et épis de branches de saule fixés par de grands pieux de châtaigniers et de robiniers faux-acacia favorisent **l'installation d'une végétation pérenne et donc la stabilité du sol**.

Solutions

→ **Réinterroger les pratiques pastorales via un diagnostic des estives dont vous êtes gestionnaire** afin d'intégrer les préconisations adaptées dans votre plan de pacage et réduire les pressions exercées sur le milieu en adaptant les pratiques.

→ **Renforcer la place du génie écologique dans la gestion des risques en montagne**. Les **solutions fondées sur la nature** offrent les réponses les plus sobres et les plus efficaces à la gestion des risques gravitaires, des problématiques d'érosion ou de dégradation des pelouses d'altitude. Les forêts de protection sont depuis longtemps mobilisées à cet effet. Leur gestion durable est essentielle. Mais bien d'autres solutions existent dans ce registre.

- L'ONF est votre interlocuteur pour la Restauration des Terrains en Montagne. Le programme Ecovars vise à mettre en œuvre des programmes de conservation et restauration des milieux herbacés pyrénéens d'altitude.

→ **S'opposer à de nouveaux projets hydroélectriques**. Bien qu'ayant des conséquences positives sur la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles, de nouveaux projets hydroélectriques entraîneraient des **perturbations irréversibles** sur les rares cours d'eau encore non équipés.

- Pour plus d'information, consultez la note d'analyse dédiée à cet enjeu sur notre site internet.

→ **Réduire les émissions liées au tourisme** en promouvant d'autres formes de mobilité. Installez des supports vélo au départ de vos randonnées, communiquez sur les transports existants, valorisez les itinéraires accessibles en mobilités douces.

- Mountain Wilderness développe ces outils dans sa démarche "Changer d'approche".



LE VIVANT
AU SOMMET

2026, un mandat pour les Pyrénées

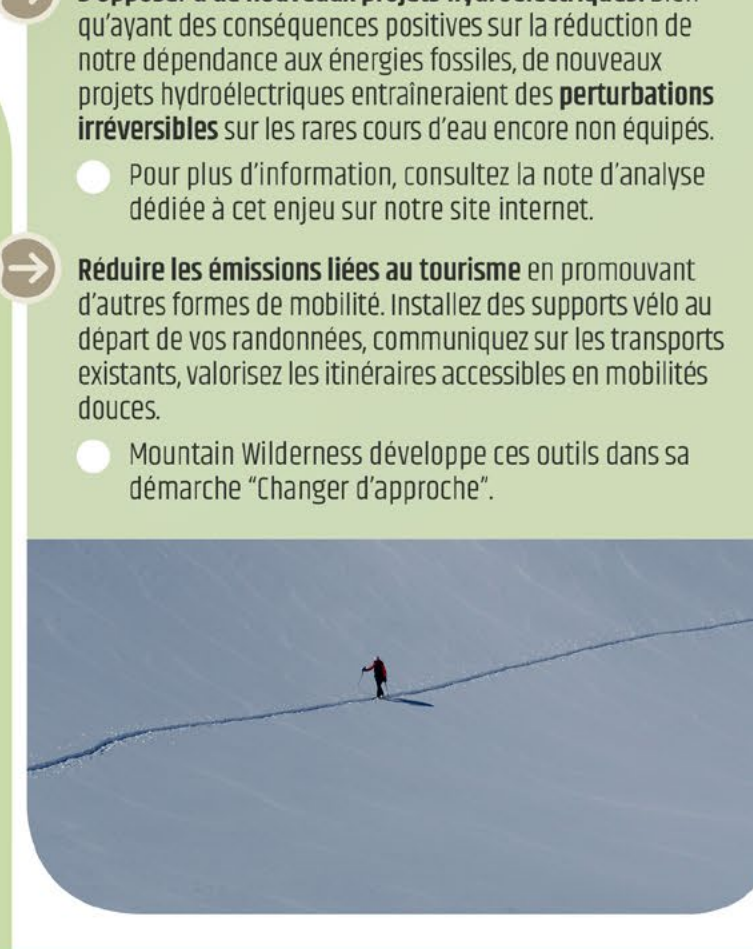
Fondation CLAMOR TERRAE



LE VIVANT
AU SOMMET

2026, un mandat pour les Pyrénées

Fondation CLAMOR TERRAE



07 Protégez votre patrimoine forestier

Pourquoi ?

En métropole la forêt couvre un tiers du territoire et abrite plus de 130 espèces d'arbres, 120 espèces d'oiseaux et près de 30 000 espèces d'insectes, elles sont des **réservoirs de biodiversité indispensables**. Toutes les forêts ne se valent pas, certaines abritent une richesse biologique exceptionnelle, on parle alors de vieilles forêts. Elles ne représentent que quelques pourcents des surfaces forestières totales, mais hébergent à elles seules 25 à 30% de la biodiversité forestière. Or on trouve dans **les Pyrénées la plus grande concentration de vieilles forêts du territoire national métropolitain**. Cette richesse écologique est un joyau que nous devons protéger strictement.

Mais sur toutes les autres forêts, un renouvellement de nos pratiques est également à opérer. Avant d'être une ressource, la forêt est un écosystème. Un écosystème fragilisé par le changement climatique, mais également par des modes de gestion et d'exploitation qui **font trop souvent passer les enjeux économiques avant l'intégrité de l'écosystème**. A l'heure où les chocs climatiques mettent à l'épreuve ces écosystèmes, il est d'autant moins permis de les affaiblir par des pratiques intensives. Mais une **ylviculture économiquement viable et écologiquement soutenable** existe déjà et n'attend qu'à être massivement déployée : **à vous de la faire exister**.

Ils l'ont fait !

Lourdes (65), avec l'appui de Nature en Occitanie (NEO) et de l'ONF, a été lauréate du programme Nature Impact de l'association WWF France. La contractualisation d'une **ORE sur 99 ans** et le financement des actions sur 30 ans permettra la transition vers la **SMCC, la protection d'arbres habitats, et la création d'îlots en libre évolution**. 1000 hectares représentant 80% de la forêt communale sont concernés !

A Tilhouse (65), la mairie a également signé une **ORE pour 99 ans** sur les 200 hectares de forêt communale dans le cadre du projet Nature Impact. Elle s'engage, accompagnée par Nature en Occitanie et l'ONF, à gérer sa forêt en **SMCC, protéger neuf hectares de vieilles forêts et préserver huit arbres habitats vivants par hectare**.

Solutions

- **Mettre en place une Sylviculture Mixte sous Couvert Continu (SMCC)** dans l'aménagement forestier réalisé avec l'ONF. Cette méthode reposant sur des coupes légères mais régulières, favorise un peuplement diversifié en espèces et en classes d'âge. Le bois produit est de qualité et économiquement valorisable, tout en préservant l'écosystème forestier.
 - L'application du régime forestier en lien avec l'ONF permet de prétendre à des aides publiques.
- **Délimiter des îlots de vieux bois (sénescence ou vieillissement)** dans vos aménagements, pour que les espèces réalisant une partie de leur cycle de vie dans le bois mort (saproxyliques) ou dans les cavités (cavicoles) aient un refuge.
- **Interdire les coupes rases des forêts**, qu'elles soient communales ou privées, dans le règlement graphique en désignant ces forêts, les assignant à une continuité écologique ou en leur attribuant de nouvelles prescriptions.
 - Canopée a publié une information à ce sujet : <https://www.canopee.org/le-media/analyses/interdiction-des-coupes-rases-une-avancee-considerable-grace-au-code-de-lurbanisme/>
- **Contractualiser une Obligation Réelle Environnementale (ORE)**, acte notarié engagé sur la durée qui assure une protection environnementale du foncier. Vous pouvez protéger les îlots de votre forêt pour une durée de 99 ans, bien postérieure à votre mandat.
- **Accompagner les propriétaires privés** et fédérer autour d'une gestion cohérente et intégrée des forêts.
 - Se rapprocher du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour réaliser une animation foncière sur la commune.

08 Régénérez les zones humides

Pourquoi ?

Si un milieu naturel devait illustrer la notion des **co-bénéfices, les zones humides seraient en bonne place**. Les zones humides sont diverses : marais, tourbières, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée... **Reconnues d'intérêt général par le code de l'environnement**, ces zones d'une richesse exceptionnelle jouent également un rôle décisif dans la **régulation du cycle de l'eau**. Elles contribuent à la dépollution des milieux aquatiques, réduisent le ruissellement et ainsi l'érosion des sols et stockent du carbone. **Et pourtant au niveau mondial, 85% des zones humides qui existaient avant 1700 ont été détruites**. Nous connaissons très peu ces espaces et surtout, nous n'avons cessé de les dégrader depuis les dernières décennies ; il est urgent d'agir !

Ils l'ont fait !

Artiguelouve (64) s'est engagée dans un important projet de restauration de zone humide en faisant l'acquisition du parcellaire agricole et naturel situé le long d'un ruisseau. Soutenu par le Conservatoire d'Espaces Naturels, **un travail de protection et de restauration du corridor** sera assuré avec les associations de la commune. Regardez notre vidéo !
"Une petite commune, comme la nôtre, peut avec des compétences diverses et variées s'engager ; il faut se lancer sur ces projets." Jean-Marc Denax, maire d'Artiguelouve.

Séméac (65) s'est donné comme objectif de **renforcer les zones humides de son territoire** lors de la réalisation de son Atlas de la Biodiversité Communale. La collectivité s'implique depuis pour reconstituer un **réseau de mares prairiales fonctionnelles**. Elle mène également une opération d'acquisition de prairies en bord de bois humides afin de restaurer leur caractère humide. Elle est accompagnée pour les financements et la mise en œuvre par l'agence de l'eau, le CEN et la CATZH.

Solutions

- **Recenser et cartographier** les zones humides de son territoire permet de les protéger. Une cartographie des zones humides **potentielles** existe sur certains territoires, un inventaire permet de confirmer celles qui sont **effectives**.
 - Le financement peut être assuré de 50 à 80% par les **agences de l'eau** Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse.
 - La **Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH)** est animée par différents organismes : l'AREMIP pour le 65 et une partie du 31, le CEN-NA pour le 64, l'ANACEN pour le 09. Elle propose des diagnostics et inventaires des zones humides, des conseils de gestion et aide à la recherche de financement pour des **projets de restauration de zones humides**.
- **Prendre en compte les zones humides dans le PLU de la commune** et interdire toute nouvelle destruction de zone humide.
- **Soutenir la résilience des zones humides** et leur redonner leur pleine fonctionnalité. Elles forment des îlots de fraîcheur, ralentissent le ruissellement, absorbent l'eau et nous protègent en atténuant les crues. Pour cela, il faut protéger ces espaces, par l'acquisition, la réglementation ou le conventionnement, afin de préserver ou **restaurer leur fonctionnement hydrologique naturel** (en supprimant par exemple les drains qui souvent les assèchent).
 - Rapprochez-vous des agences de l'eau et des Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides pour connaître l'accompagnement.



SOUTIEN À UNE AGRICULTURE LOCALE ET DURABLE

09 Protégez le foncier agricole et accompagner le renouvellement générationnel

Pourquoi ?

Même si les compétences des communes ne leur donnent pas toute légitimité pour agir sur les enjeux agricoles, leur action peut néanmoins être déterminante pour **accompagner les mutations** du monde agricole. Au croisement de ces enjeux et des compétences d'une commune se trouvent les deux sujets majeurs des années à venir : **le foncier et le renouvellement générationnel**.

Les terres agricoles sont les premières victimes de l'artificialisation (alors même que les terres artificialisées sont souvent celles au plus fort potentiel agronomique). Ce phénomène pose trois problèmes :

- **Destruction et fragmentation** des fonctions écologiques associées aux milieux agricoles ;
- **Perte de surfaces agricoles** dont le potentiel agronomique est souvent très élevé ;
- Révélateur des **fragilités économiques structurelles** des agriculteurs, dépendants d'un phénomène de rente foncière pour assurer leurs revenus ou leur retraite, les détournant du rôle premier de l'agriculture.

Le phénomène d'artificialisation est d'autant plus problématique que ses **effets négatifs ont une très forte inertie** : il faudra plusieurs générations avant de retrouver le potentiel écologique ou agronomique d'une parcelle artificialisée.

Le renouvellement générationnel est l'autre grande échéance de la décennie : d'ici 2035 la moitié des agriculteurs auront pris leur retraite. Aussi la question de la transmission des exploitations est déterminante. **L'accès au foncier est un frein majeur à l'installation** des nouveaux agriculteurs. Car le phénomène dominant reste l'agrandissement de fermes existantes, renchérissant considérablement leur valeur et les rendant inaccessibles aux nouveaux arrivants.

Face à ces constats, quels moyens sont à votre disposition ?

Solutions

- **Protéger de l'artificialisation le foncier agricole** : voir la fiche "Limitez l'artificialisation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers"
- **Exercer une veille foncière** pour connaître les dynamiques en cours et les parcelles ou bâtiments à transmettre, identifier des terres en friches permettant de nouvelles installations.
 - Le dispositif des Biens Vacants et Sans Maîtres permet, suite à une démarche légale, d'incorporer au foncier communal des parcelles (bâties ou non) dont la propriété n'est plus connue. Ces biens peuvent ensuite être cédés ou mis à disposition d'agriculteurs.
- **Faciliter l'installation en mettant à disposition d'agriculteurs le foncier communal** assorti d'un bail rural environnemental. Vous pouvez définir un cahier des charges qui favorise certaines pratiques ou impose le maintien d'éléments paysagers à intérêt écologique (haie, bosquet, arbre isolé, jachère, bordure de champs, fossé, mare...).
- **Mettre en place une ORE** qui protège les éléments paysagers ou encadre certaines pratiques sur les parcelles communales. Ce contrat est rattaché à la parcelle et non au propriétaire et permet de **garantir ces engagements durablement**.

Ils l'ont fait !

Biert (09) a obtenu cent hectares par la procédure des Biens Vacants et Sans Maîtres. Une commission les a attribués afin d'installer de nouveaux agriculteurs ou consolider ceux en place. Une **ORE accompagne chaque parcelle** et interdit notamment l'usage des phytosanitaires. Certaines parcelles sont gardées en réserve pour un futur projet d'installation.

Saint-André (66) a mené une animation foncière pour convaincre des particuliers de mettre à disposition leurs parcelles délaissées et favoriser la production de fourrages bio. Elle a entrepris un recensement des friches, contacté les propriétaires et mis en place des prêts civils de cinq ans avec reconduction tacite. Cette action permet d'agir contre l'enfrichement et d'installer des éleveurs et maraîchers sur la commune.



10 Encouragez un modèle agricole durable

Pourquoi ?

Face aux crises agricoles et climatiques et à la difficulté des modèles alternatifs à s'imposer face au modèle industriel, les communes doivent s'engager **pour favoriser localement la transition agricole et alimentaire**. Plus de la moitié des fermes ont disparu en France depuis les années 1980. Les exploitations se concentrent et deviennent plus grosses et spécialisées, avec des pratiques parfois déconnectées des savoirs anciens. En **favorisant l'installation de paysans sur votre commune et en soutenant l'activité de ceux qui s'engagent dans le respect de l'environnement**, vous vous placez en ambassadeur d'une agriculture de proximité, nourricière et résiliente. Une agriculture qui respecte les ressources et bénéficie directement aux habitants et au dynamisme local. Ces fermes existent, ceux qui les font vivre sont convaincus, mais dans le modèle actuel **tout soutien peut être décisif afin d'assurer leur viabilité**.

Ils l'ont fait !

Lagraulet-du-Gers (32) est devenue la première cantine d'Occitanie certifiée en 100% bio. Pour produire localement les légumes bio, la commune a acquis une ferme de six hectares et **créé une régie agricole communale**. Les enfants bénéficient d'une alimentation saine et de qualité et s'éveillent à l'environnement en participant eux-aussi à la récolte. L'ensemble des producteurs sont à moins de vingt kilomètres et le projet a permis l'installation d'un nouvel agriculteur.

A Escoubès-Pouts (65) un « **marché paysan** » hebdomadaire est organisé avec des producteurs et artisans locaux. La municipalité met à disposition la salle des fêtes ainsi que des emplacements gratuits sur la place du village pour les exposants.

A Villelongue Dels Monts (66), la commune était propriétaire d'une partie des terrains pâturés par une des dernières fermes de la commune. En partenariat avec Terre de Liens, elle a **facilité la transmission à un nouvel éleveur** : renouvellement du bail, exonération de loyer le temps de l'installation et accès au marché local. Le maintien de ce dernier éleveur transhumant était essentiel pour ralentir la fermeture du milieu et lutter contre le risque incendie.

Solutions

- **Encourager la distribution de produits locaux et issus de l'agriculture biologique en vous approvisionnant localement pour les repas** dont vous êtes en charge (cantines scolaires, portage de repas). Certaines communes font le choix de **créer une ferme en régie communale** dont la production bénéficie directement au territoire. Vous pouvez passer progressivement au 100 % bio en restauration scolaire tout en favorisant des produits locaux et de saison.
- **Organiser des marchés de producteurs** si une demande suffisante existe et que les producteurs en ont besoin. Favoriser la coopération des agriculteurs locaux au travers de foires agricoles et magasins de producteurs.



PATRIMOINE BÂTI ET INFRASTRUCTURES



11 Intégrez la biodiversité dans la gestion des infrastructures

Pourquoi ?

Dans un contexte où les **limites planétaires sont dépassées**, la **sobriété** des usages est une nécessité. Des changements de politiques publiques et de nos modes de vie sont à mettre en œuvre. Pour cela le **bâti communal** est le meilleur démonstrateur de ce qu'il est possible de faire.

En effet de **nombreuses espèces cohabitent avec l'homme** au quotidien depuis des siècles, en profitant des abris que leur offrent notre **patrimoine bâti et nos ouvrages d'art**. Certaines espèces protégées nichent dans le bâti et il est impératif de les prendre en compte lors de ravalements de façades ou de travaux de rénovation. Les actions que vous mettez en place dans ces bâtiments ont de nombreuses aménités : elles sont bénéfiques aux écosystèmes, mais elles peuvent aussi engendrer des économies et améliorer le cadre de vie. En vous engageant, vous promouvez ces mesures et encouragez les citoyens à faire de même.

Ils l'ont fait !

A Cos (09), un ancien corps de ferme a été rénové à l'aide de **matériaux biosourcés et locaux** pour devenir une **maison de la biodiversité** et accueillir l'ANA CEN. Le lieu a été pensé pour **accueillir de nombreuses espèces**. Le grenier sera par exemple entièrement dévolu aux chauves-souris et des nichoirs seront aussi installés. Le bâtiment a aussi été doté de toilettes sèches, d'une chaudière à granulés et d'une isolation performante.

A Ouzous (65), le parking du Pibeste a été **désimperméabilisé** et requalifié de manière à **intégrer dans l'écrin végétal existant**.

Les stationnements sont en mélange terre-pierre et les accotements ont été enherbés. Des noues permettent de gérer les eaux pluviales à la parcelle.

Solutions

- **Intégrer la biodiversité dans le cahier des charges** préalable aux travaux. Il est possible de réaliser un **diagnostic écologique**, anticiper l'impact selon les espèces et planifier les **interventions selon leurs cycles biologiques** (hors des périodes sensibles, de nidification ou d'hibernation).
 - La clause verte est un outil gratuit soutenu par le Ministère de la Transition Écologique permettant d'avoir accès à des clauses de développement durable prêtes à intégrer les marchés publics.
 - Envirôbât Occitanie est le réseau régional des acteurs engagés pour des bâtiments et aménagements durables ; il dispose d'un centre de ressources et organise des rencontres et formations. L'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) peut aussi vous accompagner dans les stratégies de protection de la biodiversité et les associations naturalistes vous conseiller.
- **Prendre en compte les nids et éviter la destruction de l'habitat d'une espèce** pendant les travaux est une **obligation légale**. Vous pouvez aller plus loin grâce à la mise en place de dispositifs (nichoirs, anfractuosités volontaires...) ou d'éléments architecturaux (matériaux rugueux sur les bâtiments, vitres opaques pour éviter les collisions...) favorables à la faune.
 - La LPO a rédigé un guide « Rénovation du bâti et biodiversité » décliné par type d'acteurs. Consultez-le pour l'appliquer à vos projets, en lien avec les artisans.
 - Les projets de préservation, de sauvegarde ou de restauration de biens bâtis d'intérêt patrimonial ainsi que d'espaces naturels ou accueillant de la biodiversité peuvent être éligibles à des financements de la **fondation du patrimoine**.
 - Les travaux de restauration ou sauvegarde d'espaces naturels et d'aménagements permettant l'amélioration de la biodiversité au sein du bâti ancien d'intérêt patrimonial sont éligibles au fonds **Fonds NAture - Nouvelle-Aquitaine Territoire Uni pour Restaurer nos Écosystèmes**.
- **Désimperméabiliser les espaces autour des bâtiments afin de favoriser une infiltration des eaux pluviales à la parcelle.**
 - La région Occitanie soutient la désimperméabilisation et la renaturation des espaces publics et des cours d'écoles avec une aide correspondant à 20 % du coût des travaux (plafonnée à 80 000 €).

12 Réduisez au strict minimum l'artificialisation liée aux nouvelles constructions

Pourquoi ?

Le **secteur de la construction génère des impacts directs et indirects** : artificialisation des sols et fragmentation des milieux naturels, consommation de ressources naturelles (eau, énergie, matières premières), pollutions, émission de gaz à effet de serre, pression sur la biodiversité... Il est indispensable de les réduire. Pour cela il est nécessaire **d'éviter les nouvelles constructions autant que possible** et de privilégier le renouvellement des bâtiments déjà existants. Ce renouvellement peut prendre deux formes : des travaux d'amélioration (isolation, aménagement...), mais aussi et surtout une optimisation des usages. Trop de bâtiments sont peu ou sous-utilisés et nous disposons de considérables marges de manœuvre pour repenser ces usages et ainsi éviter la construction de nouveaux bâtiments. Cette démarche s'inscrit dans la séquence ERC : Éviter de construire, Réduire les impacts environnementaux et Compenser. Mais une **application volontariste des volets "Réduction" et "Évitement"** sont les seuls à même de réduire notre impact écologique.

Ils l'ont fait !

A Saint-Gaudens (31), le promoteur Eiffage Immobilier, l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne pour la gestion et l'organisme Récipro-cité se sont associés pour développer un habitat intergénérationnel sur le site d'une ancienne clinique. La commune a permis le projet. Soixante-seize logements ont été obtenus en **réhabilitant une ancienne clinique désaffectée** et dix sont issus de nouvelles constructions sur la parcelle déjà urbanisée. Autant de nouveaux logements permis **sans nouvelle artificialisation** ! La désimperméabilisation d'une partie du parking permettra de créer des jardins familiaux et collectifs.

A Hitte (65), face au constat du manque de logements nécessaires au maintien du dynamisme de la commune, le maire a décidé de **réhabiliter son ancienne école en logements communaux**. L'ancienne cour désimperméabilisée permet d'offrir des jardins et d'assurer une gestion intégrée des eaux pluviales.

Solutions

- **Mutualiser les usages au sein d'un même site** afin qu'il soit utilisé plus régulièrement. Par exemple, l'école occupée intensivement en journée est disponible en soirée et peut accueillir des associations ou toute activité citoyenne. Ces mutualisations se font au prix d'ajustements techniques qui peuvent être complexes (alarmes, entrées séparées, évolution des consignes de chauffage...), mais qui sont systématiquement les plus intéressants sur le plan de l'impact écologique et de la cohésion sociale.
- **Réhabiliter l'ancien et penser la sobriété des usages.** Si une nouvelle construction est effectuée, dimensionnez-la pour permettre de mutualiser ou hybrider les usages et développez le bâti en hauteur pour limiter l'emprise au sol. Cela peut impliquer de prévoir des accès séparés, une hauteur sous plafond adaptée à différentes activités, du mobilier modulable. Pensez à la sobriété avec un approvisionnement en matériaux locaux, l'installation de toilettes sèches, des dispositifs de récupération d'eau...
- **S'entourer de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) ou l'EPF d'État (EPFE)** compétent sur votre commune afin de **mettre en place votre stratégie foncière**. Les EPFL peuvent réaliser des acquisitions foncières ou immobilières et constituer des réserves pour de futures opérations d'aménagement.
 - Dans les Pyrénées, divers Établissements Publics Fonciers d'État (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) ou Établissements Publics Fonciers Locaux (Pays Basque, Béarn-Pyrénées, Perpignan Pyrénées Méditerranée) peuvent vous accompagner.

A Anères (65), une coopérative d'habitants a engagé la **réhabilitation d'une ancienne maison de retraite** abandonnée depuis dix ans en logements collectifs et tiers lieux d'activités. Cette initiative a permis d'éviter l'artificialisation de nouveaux espaces. Le projet a été pensé pour réduire l'impact de la construction (réemploi de matériaux, toilettes sèches, phytoépuration), limiter l'artificialisation par la rénovation d'un bâtiment et permettre une mixité d'usages avec le tiers lieu.



**LE VIVANT
AU SOMMET**

2026, un mandat pour les Pyrénées

Fondation CLAMOR TERRAE



**LE VIVANT
AU SOMMET**

2026, un mandat pour les Pyrénées

Fondation CLAMOR TERRAE

13 Recréez les liens entre école et nature

Pourquoi ?

L'école est au centre du dynamisme d'une commune, il est important de valoriser ce lieu au mieux. Cela passe par une **amélioration du cadre de vie scolaire** des enfants, mais aussi par une **sensibilisation des enfants à la nature**. Avec des mesures sobres et efficaces, il est possible de rendre l'école **plus résiliente et résistante** aux futurs événements climatiques extrêmes, comme les vagues de chaleur. Ces actions ont un fort intérêt pédagogique puisqu'elles permettent de sensibiliser les enfants aux enjeux de la **bifurcation écologique et sociale**.

Ils l'ont fait !

A Port-Vendres (66), l'école a été dotée par la mairie d'un **îlot de fraîcheur** dans le cadre d'une expérimentation pour s'adapter aux impacts du changement climatique. Cet îlot de fraîcheur se situe dans la cour de l'école maternelle : la cour a été **désimperméabilisée**, on y retrouve un jardin de pluie et des zones ombragées avec une pergola et des auvents.

A Billère (64), la commune a engagé un programme de **requalification des cours d'école** en lien avec le CAUE64 et avec le soutien de la Communauté d'Agglomération et de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Pensé avec les enfants, il présente des espaces enherbés, des buttes et des espaces pour grimper. Ce projet améliore la gestion des eaux pluviales avec des sols perméables, offre un cadre plus paisible et des îlots de fraîcheur.

A Cauterets (65), la commune a mis à disposition de l'école une **Zone Terrestre Éducative** de 3000 m², gérée en partenariat avec le Parc National des Pyrénées et l'Office Français de la Biodiversité. Cette zone se compose d'une forêt, de terrasses enherbées, de murets en pierres sèches et d'une haie de petits fruits. Les enfants développent leur approche scientifique et identifient les actions à mettre en place pour renforcer et préserver la biodiversité du site.

Solutions

→ **Désartificialiser une partie de la cour d'école et la végétaliser**, afin de laisser la biodiversité se développer et créer un îlot de fraîcheur pour les enfants. La plantation d'espèces locales maximise les chances de réussite du projet, ainsi que son intégration aux écosystèmes locaux. L'infiltration de l'eau permettra une meilleure gestion des inondations.

- La région Occitanie aide à la désimperméabilisation et la renaturation des espaces publics et des cours d'écoles, avec une aide pouvant aller jusqu'à 20% du montant des travaux (plafonnée à 80 000 €).
- Par la labellisation « Territoires Engagés pour la Nature », les collectivités peuvent prétendre à un accompagnement pour réduire les îlots de chaleur grâce à la végétalisation.

→ **Créer une Aire Terrestre Éducative (ATE)** sur la commune. Petit espace naturel faisant office de support pédagogique géré par les élèves d'une école, sa vocation est de reconnecter les élèves à la nature, à leur territoire, et de leur faire expérimenter d'autres relations au vivant. **Elle doit se situer sur la commune, à proximité de l'école** et peut être très variée (plage, zone humide, parc urbain, forêt, terrain vague, rivière,...).

- SAGAE est la plateforme de suivi des Aires Terrestres Éducatives.
- Le financement du projet peut être proposé sur la Trousse à Projets, plateforme de financement participatif de l'éducation nationale.



GESTION DES ESPACES PUBLICS

14 Développez les actions sociales de proximité

Pourquoi ?

Résoudre la crise écologique implique un engagement collectif et des actions socialement justes. C'est pourquoi il est déterminant de promouvoir des actions sociales de proximité, permettant aux habitants de donner leur avis, de partager leurs idées et de s'impliquer concrètement. Accompagner et/ou mobiliser les citoyens, c'est soutenir une dynamique locale forte indispensable pour préserver, valoriser et transmettre la richesse exceptionnelle de la biodiversité pyrénéenne.

Ils l'ont fait !

A Lourdes (65), « Quelle forêt voulons-nous pour demain ? » a été la question thème d'une séance de Café Forêt, point de départ d'un dialogue constructif entre les habitants, les décideurs et les acteurs de la conservation. Un projet de valorisation d'un patrimoine naturel commun peut dynamiser les liens d'une communauté et intégrer une réelle dimension collective.

A Bagnères-de-Bigorre (65), la communauté de communes a initié une étude de faisabilité pour l'installation d'une recyclerie. La communauté de commune ainsi que la mairie ont facilité la démarche en mettant à disposition deux entrepôts transformés en magasin et en lieu de stockage.

A Bayonne (64), la commune développe la végétalisation du domaine public par les citoyens, via la mise en place d'un permis de végétaliser. Une charte régit l'action, le dispositif est ouvert à tous et repose sur l'engagement des habitants à entretenir l'espace végétalisé créé pour l'occasion.

A Lorp-Sentarailles (09), la commune a mis à disposition 3900 m² de terrains depuis 2016, à l'association des jardins partagés. 26 habitants y cultivent avec la volonté de gagner en autonomie alimentaire, prendre soin des ressources en eau, du sol et de la biodiversité.

Solutions

→ **Organiser ou faciliter la tenue d'événements citoyens** : journée de nettoyage de déchets, sorties naturalistes avec les associations du territoire, tables rondes d'échanges citoyens pour créer des espaces de dialogue... De bons moyens d'allier convivialité, sensibilisation et connaissance du patrimoine naturel, pour mieux le préserver.

→ **Faciliter ou mettre en place une ressourcerie** collectant les objets dont les habitants n'ont plus l'usage, puis les valoriser en les réparant ou en les transformant, afin de les redistribuer. Elle devient ainsi un lieu d'entraide et de transmission de savoir-faire autour de pratiques alternatives et économiquement accessibles.

- Le Réseau National des Ressourceries et Recycleries propose des webinaires et formations sur toutes les fonctions d'une ressourcerie.
- L'« aide régionale à la réalisation de projets locaux en matière d'économie circulaire et de déchets » et « l'aide régionale à l'animation d'actions collectives en matière d'économie circulaire et de déchets » de la région Occitanie permettent de couvrir une partie des dépenses.
- Certaines dépenses sont éligibles à l'aide « soutien aux investissements pour le réemploi-réutilisation et la réparation » de l'ADEME.

→ **Mettre en place un permis de végétaliser les espaces publics.** Ce dispositif permet aux citoyens volontaires de gérer une plantation ou un espace végétalisé dans l'espace public. Que ce soit avec des jardinières ou sur des trottoirs désartificialisés, de nouveaux milieux pour les espèces sauvages sont créés, des espaces relais permettent le déplacement des espèces et l'infiltration des eaux pluviales.

→ **Mettre en place des jardins permacoles coopératifs communaux.** En mêlant cultures variées, plantes indigènes et pratiques respectueuses des sols (compost, paillage, absence de pesticides), on attire pollinisateurs, oiseaux et autres auxiliaires, tout en améliorant la santé des sols. Les jardins renforcent le lien social en réunissant les habitants autour d'un projet commun, deviennent de véritables lieux de vie collective et contribuent à la résilience locale.

15 Réduisez l'impact de votre éclairage public

Pourquoi ?

L'éclairage public, longtemps perçu comme un simple instrument de sécurité et de confort, apparaît aujourd'hui comme un enjeu environnemental majeur.

Sur le plan énergétique, l'éclairage public représente une part importante de la consommation des collectivités. Il existe un potentiel d'économies non négligeable, notamment grâce à la transition vers des technologies plus sobres comme les LED. Mais il convient d'inscrire cette évolution technique dans une réflexion plus large, car l'éclairage est source de pollution et présente des effets néfastes pour la biodiversité. Même des intensités lumineuses faibles perturbent les espèces nocturnes, dérèglent leurs comportements, leur reproduction, leur orientation, et fragmentent leurs aires de répartition. Réinterroger nos réels besoins en éclairage est un prérequis indispensable. Nombre de points lumineux n'ont qu'une faible valeur d'usage. Et il est désormais établi qu'il n'y a aucun lien entre éclairage public et sécurité routière et des personnes. Ce travail d'analyse des besoins réels conduit à pouvoir se passer de nombreux points lumineux. Pour ceux présentant un réel intérêt, les solutions sont nombreuses.

Ils l'ont fait !

Aujourd'hui, 246 communes des Hautes-Pyrénées montrent déjà la voie grâce au projet de Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Pic du Midi de Bigorre. En modernisant leur éclairage et en réduisant la pollution lumineuse, elles préservent la biodiversité, économisent de l'énergie et redonnent à leurs habitants l'accès à un ciel étoilé unique.

Poursuivre cet effort, c'est protéger un patrimoine naturel précieux tout en renforçant l'attractivité du territoire. La Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Pic du Midi de Bigorre est la sixième au monde et la première et plus grande en Europe continentale. Un éclairage plus sobre est non seulement possible, mais bénéfique pour tous.

Solutions

→ **Le principe global est simple : Éclairer au bon endroit, à la bonne intensité et uniquement quand c'est nécessaire.**

→ **Réduire l'éclairage dans le temps : extinction ou atténuation nocturne.** La mesure la plus efficace consiste à limiter l'éclairage aux lieux et moments où il est réellement nécessaire. L'extinction partielle en cœur de nuit, ou l'abaissement de l'intensité lumineuse, réduit fortement les impacts sur la faune : moins d'attractivité pour les insectes, moins de perturbation des déplacements nocturnes et un rétablissement du cycle naturel obscurité / lumière. C'est aussi une solution qui permet des économies d'énergie immédiates et importantes.

→ **Orienter la lumière et n'éclairer que les zones utiles.** Un éclairage mal orienté disperse la lumière dans toutes les directions : c'est un gaspillage énergétique et une importante source de perturbation pour les espèces nocturnes. En maîtrisant les flux grâce à des luminaires fermés, inclinés correctement et équipés de coupe-flux, on limite la pollution lumineuse et on évite d'éclairer les habitats sensibles.

→ **Adapter le spectre lumineux et la couleur des lampes.** Tous les éclairages n'ont pas les mêmes effets sur la biodiversité. Les LED à forte composante bleue (blanc froid) sont particulièrement perturbantes. Il est donc essentiel d'utiliser des couleurs chaudes (≤ 3000 K), voire ambrées et de privilégier des spectres moins attractifs pour les insectes et moins perturbateurs pour les chauves-souris ou les oiseaux nocturnes. Changer la couleur d'un éclairage peut suffire à réduire les perturbations des espèces nocturnes.



16 Adoptez une gestion écologique des espaces verts

Pourquoi ?

La gestion des **espaces verts communaux** joue aujourd'hui un rôle central dans la préservation de la biodiversité. À l'heure où les écosystèmes sont fragilisés par l'urbanisation, les communes disposent d'un **levier d'action puissant** : transformer parcs, jardins publics, bords de route et friches en espaces favorables à la biodiversité locale. Une gestion écologique permet non seulement de **renforcer la résilience des territoires, mais aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants et de réduire les coûts de gestion**.

Que ce soit par une tonte différenciée, un paillage, la végétalisation d'espaces minéralisés ou encore le développement de refuges pour la biodiversité, de multiples outils s'offrent à vous. **Les bénéfices sont eux aussi nombreux** : lutte contre les îlots de chaleur, amélioration du cadre de vie des habitants, mais également mise en valeur d'espaces permettant de renforcer le lien social.

Ils l'ont fait !

Cauterets (65) a **végétalisé son cimetière et enherbé les allées**. Cette initiative transforme un lieu souvent austère et minéral en un espace plus esthétique, agréable et apaisant, bénéfique à la fois pour les visiteurs et pour la biodiversité.

A Billère (64), la commune **récupère l'eau de sa piscine municipale extérieure** lors de la vidange annuelle afin, après décantation pour le chlore, d'arroser les espaces verts et d'alimenter la balayeuse qui nettoie les rues de la commune. Une eau ainsi réutilisée !

Solutions

→ **Former vos agents communaux à la gestion écologique.** Certaines zones à faible fréquentation ou **écologiquement précieuses** peuvent par exemple être fauchées de façon « raisonnée », c'est à dire en fonction des besoins réels et non de manière automatique. **On limite l'usage d'intrants et réduit la fréquence des interventions mécaniques.** Un « cahier des charges » est défini selon la fréquentation, le potentiel écologique et la vocation des espaces, permettant d'optimiser les ressources humaines et matérielles via un entretien adapté.

- Vous pouvez vous rapprocher du réseau des gestionnaires de Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures du FREDON pour consulter les ressources et formations, ainsi que du Conservatoire d'Espaces Naturels ou du CNFPT pour les formations.
- Le programme "Territoire Engagé pour la Nature" (TEN) est destiné aux collectivités qui souhaitent améliorer la qualité écologique de leurs espaces verts. Un appui technique et financier permet de mettre en place une gestion écologique, de favoriser la végétation spontanée et ainsi de renforcer la valeur écologique des espaces verts publics.

→ **Végétaliser et désimperméabiliser les cimetières**, transformant ces espaces traditionnellement minéralisés en véritables « espaces verts urbains ». Cela permet d'atténuer les effets de chaleur en période de canicule, de gérer plus naturellement les eaux de pluie et de réduire la pression sur les réseaux d'assainissement.

→ **Limiter l'utilisation de la ressource en eau en optant** pour des essences locales, résistantes à la sécheresse et adaptées aux conditions locales. Les eaux non conventionnelles sont à privilégier pour l'arrosage et des récupérateurs d'eau de pluie peuvent être mis en place.

- AMORCE publie des fiches ressources à ce sujet.
- AQUAGIR est la plateforme de la banque des territoires dédiée à l'eau. On y trouve des ressources, des retours d'expériences et des sources de financement. Ce sont des actions couvertes par les programmes de l'agence de l'eau.

17 Encouragez les pratiques sportives et événementielles respectueuses

Pourquoi ?

Les territoires ruraux sont des espaces attractifs, 81% des français les considèrent comme « agréables à vivre » d'après un sondage IFOP de 2023 et ce en raison de la qualité de vie, du calme et de la proximité avec la nature. **L'attractivité des Pyrénées repose en grande partie sur son patrimoine naturel. Pourtant les pratiques qui reposent sur les espaces naturels ne sont pas sans effets sur ces derniers.** Surfréquentation de certains sites, développement d'infrastructures, pression sur les ressources, pollutions localisées, sont autant de dégradations de ce patrimoine qui compromettent la viabilité de nos écosystèmes et des activités économiques qui en dépendent. Depuis la crise sanitaire ces pressions ne font que s'accroître.

Il est de votre responsabilité, sur le périmètre de votre commune de veiller à la **conciliation des enjeux touristiques et événementiels avec la préservation de notre patrimoine naturel commun. Quelles pistes explorer ?**

Ils l'ont fait !

A Estaing (65), suite à plusieurs années de stationnement abusif autour du lac, le SIVOM a réaménagé le site avec de nouveaux espaces discrets pour accueillir les véhicules. **Le stationnement est mieux maîtrisé, mais reste gratuit.**

A Aydius (64), la municipalité a **réglementé l'accès à un lac** dont l'affluence entraîne de lourds dommages sur ce site préservé. Gratuite, la réservation permet de contrôler l'affluence et l'accès au site. La mairie a été accompagnée de l'Agence Départementale du Tourisme des Pyrénées-Atlantiques.

Solutions

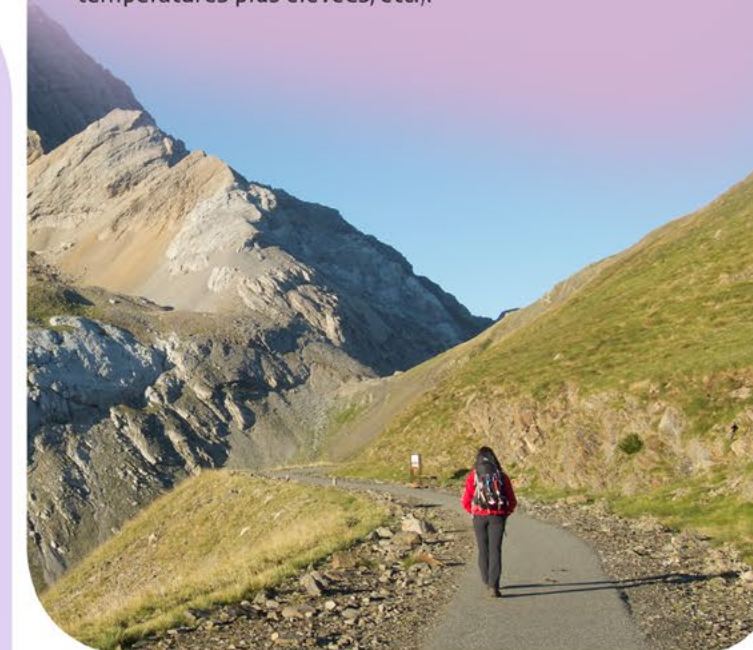
→ **Participer à l'amélioration** ou s'opposer à l'organisation d'événements pouvant avoir des effets néfastes sur les milieux sensibles. De nombreux événements ont lieu en altitude ou au sein d'écosystèmes déjà fragiles ; une vigilance est à avoir sur les pollutions, nuisances sonores et lumineuses. Vous pouvez **définir des zones de quiétude ou des jaugeages de fréquentation** lors des événements rassemblant de nombreux participants. Proposer des **modifications de tracés** évitant des zones sensibles est possible.

- Le label Trail Runner Fondation, valorise des événements qui respectent leur charte et sont considérés comme éco-responsables. Inspirez-vous de leurs actions.

→ **Ne pas autoriser les loisirs motorisés sur les espaces naturels.** Interdite par la réglementation, la circulation motorisée fait parfois l'objet de dérogation dans les espaces naturels. Au delà de l'impact sonore, cela érode les sols, décaisse durablement les itinéraires empruntés, dégrade la végétation et dérange la faune.

- Moutain Wilderness a édité un guide "Silence !" vous donnant les clés de maîtrise de cette circulation.

→ **Inscrire dans le long terme les projets d'infrastructures** et ne les déployer qu'à la condition qu'ils soient encore viables dans 50 ans (soit avec un enneigement réduit, des températures plus élevées, etc.).



Ressources

Voici une liste non exhaustive d'outils qui peuvent vous aider, vous ou vos techniciens. Les premiers permettent en un clic de dresser un portrait de votre commune sur des thématiques variées. Les seconds sont là pour vous accompagner et donner les outils de formation afin d'approfondir efficacement les sujets d'intérêt.

Et mon territoire ?

TERRITOIRES AU FUTUR

(<https://territoiresaufutur.org/>)

Cet outil du Shift Project fournit un portrait général par commune et un accès à des indicateurs permettant d'analyser les enjeux clés d'une commune sur l'agriculture, l'alimentation, l'économie, l'emploi, les mobilités quotidiennes, le logement et l'habitat.

• TRAJECTOIRES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES TERRITOIRES TACCT

(<https://tacct.ademe.fr/>)

Cette démarche de l'Ademe s'adresse aux collectivités et identifie les enjeux prioritaires selon l'exposition aux aléas et la sensibilité socio-économique au changement climatique du territoire choisi.

• CLIMADIAG COMMUNE

(<https://meteofrance.com/climadiag-commune>)

Cet outil de Météo France synthétise les évolutions auxquelles sera soumise votre commune aux horizons 2030, 2050 et 2100 selon la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique. Climat, risques naturels, santé, agriculture et tourisme sont explorés.

• TERRISTORY

(<https://arec-occitanie.terristory.fr/>)

Cette plateforme de l'Arec permet de réaliser le diagnostic d'un territoire à plusieurs échelles, d'analyser les dynamiques à l'œuvre et trajectoires suivies et enfin de simuler des scénarios prospectifs pour construire une trajectoire territoriale.

• MUNICIPALES 2026 : 5 MESURES POUR UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

(<https://terredeliens.org/national/municipales-2026-la-seule-campagne-qui-compte-cest-celle-qui-nous-nourrit/>)

Cet outil développé par Territoires Fertiles pour Terre de Liens illustre par commune la chute du nombre de fermes entre 1988 et 2020, le rythme d'artificialisation des terres, l'intensité d'usage de pesticides, le respect des règles EGALIM dans les cantines, et le risque de précarité alimentaire.

• PARCEL APP

(<https://parcel-app.org/>)

Cet outil estime à l'échelle de votre commune et selon les choix alimentaires effectués (proportion de produits carnés, agriculture biologique) la surface de terres agricoles nécessaire pour subvenir localement aux besoins.

Par où commencer ?

CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

(https://fppte.fr/wp-content/uploads/2025/09/FPTE-Formation-Cartographie-2025_def.pdf)

Ce document recense de nombreuses ressources adaptées à tous les besoins et profils afin de découvrir, se perfectionner et comprendre les moyens à disposition des agents publics sur les thématiques climat/environnement. Proposez-les à vos agents !

• FORMATION INTERNE

Vous pouvez bénéficier d'une formation sur les thématiques qui vous intéressent. Faites venir des associations ou organismes spécialisés en conseil communal ou communautaire pour vous former, rapprochez vous de votre collectivité. Les élus volontaires de l'agglomération de Pau ont ainsi bénéficié d'une formation aux enjeux de la transition écologique par les agents territoriaux.

• BOITE A OUTILS DE L'ELU FORESTIER MEDiateur

(<https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/boiteoutilsmediateur/>)

Développée par les Collectivités Forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée, la plateforme accompagne les élus sur la thématique forestière. Des fiches ressources sont mises à disposition sur le rôle et responsabilité de l'élu, les fonctions et usages des forêts et finalement l'exploitation et la coupe du bois.

• ELUS POUR AGIR

(<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/conseils/elus/elus-pour-agir>)

Animé par l'ADEME, ce réseau vous accompagne dans la transition écologique au travers de rencontres, webinaires, décryptage des enjeux de la transition, retour d'expérience et propositions d'actions. Les ressources conviennent à tous les niveaux d'expertise et d'engagement.

• AGIR POUR LA TRANSITION

(<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites>)

Conseils, accompagnement, aides financières et formations, l'ADEME alimente cette plateforme avec toutes les informations utiles pour vous permettre de concrétiser les projets de transition écologique sur votre territoire.

• AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE

(<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/conseils/elus>)

Sur cette plateforme ainsi que dans le recueil de fiches actions « Aujourd'hui mon territoire » l'ADEME recense de nombreuses manières d'agir pour la transition écologique et les illustre par des exemples précis de communes ayant choisi de s'engager.



**LE VIVANT
AU SOMMET**
2026, un mandat pour les Pyrénées

Fondation CLAMOR TERRAE

CONTACTS

→ ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL (ADEAR) :

Les ADEAR accompagnent l'installation des paysans et les transmissions en s'appuyant sur la charte de l'agriculture paysanne comme un outil d'aide à la décision. Elles organisent des cafés installations et transmissions, mettent en relation cédants et repreneurs et réalisent des diagnostics.

→ AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ (ARB) :

Les ARB sont des outils de mise en œuvre des Stratégies Régionales pour la Biodiversité. Elles agissent par la valorisation de la connaissance, la mise en réseau d'acteurs de la biodiversité et l'accompagnement des porteurs de projets afin d'optimiser les actions dans les territoires.

→ CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT) :

Les CAUE ont une mission d'intérêt public et promeuvent la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. C'est un service de proximité qui aide à la décision, de la parcelle au grand territoire. Les collectivités peuvent consulter gratuitement le CAUE sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

→ CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) – (LITTORAL BASQUE, SEIGNAX ET ADOUR, PAYS BASQUE, BÉARN, BIGORRE-PYRÉNÉES, ARIÈGE...) :

Les CPIE sont des facilitateurs territoriaux de la transition écologique, ayant des missions d'accompagnement des territoires et d'éducation à l'environnement. Leurs actions sont variées, pouvant venir en appui à la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale ou à la création d'une Aire Terrestre Éducative.

→ EPFE (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÉTAT) :

Les EPFE facilitent la mobilisation du foncier et les stratégies foncières pour répondre à des enjeux de développement durable, d'habitat, de développement économique. Ils peuvent par exemple réaliser des acquisitions foncières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques, constituer des réserves foncières ou appuyer les collectivités dans la veille.

→ EPFL (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL) – (PAYS BASQUE, BÉARN PYRÉNÉES, PERPIGNAN MIDI-PYRÉNÉES ...) :

Les EPFL assistent les collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières, constitution de réserves foncières ou réalisation d'opérations d'aménagement. Ils sont créés par délibération des EPCI et communes d'un territoire et agissent de manière plus locale que les EPFE.

→ FÉDÉRATION DE CHASSE :

Les fédérations de chasse peuvent également accompagner ou financer certaines actions en faveur de la biodiversité. Par le biais notamment d'un fonds dédié en lien avec l'OFB, elles peuvent accompagner les gestionnaires locaux dans leurs démarches d'amélioration de la connaissance ou d'élaboration de plans de gestion.

→ FÉDÉRATION DE PÊCHE :

Les fédérations de pêche ont comme vocation la protection du milieu aquatique et le développement du loisir pêche. Elles mènent des actions en faveur de la protection du milieu aquatique ainsi que la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux. Elles développent des actions pour la biodiversité aquatique et pour l'éducation à l'environnement.

→ FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE) :

FNE fédère des associations de protection de la nature et de l'environnement présentes partout sur le territoire et agit sur des réseaux thématiques tels que l'agriculture, la biodiversité, l'énergie ou la forêt... Elle dispose d'une expertise naturaliste, produit de nombreuses ressources et accompagne les communes.

→ FÉDÉRATION RÉGIONALE DE LUTTE ET DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FREDON) :

Les FREDON sont des organismes au service de la santé des végétaux et de la protection de l'environnement. Elles accompagnent les structures privées, publiques et collectivités dans les réflexions d'amélioration des pratiques de gestion des espaces.

→ LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO) :

La LPO agit pour la connaissance et préservation de la biodiversité, la préservation des espaces naturels et l'éducation à l'environnement. Elle s'engage à sensibiliser, conseiller et outiller les collectivités territoriales pour intégrer la biodiversité dans les politiques publiques. Elle peut notamment accompagner des projets comme les Atlas de Biodiversité Communale, donner des conseils juridiques et aider à mettre en œuvre des initiatives citoyennes.

→ NATURE EN OCCITANIE (NEO) :

NEO est une association de protection de la nature qui mène des actions pour la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore de la région. Elle mène des actions d'amélioration des connaissances, d'accompagnement et vulgarisation des enjeux de biodiversité, d'éducation à la nature et de gestion durable.

→ OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB) :

L'OFB mobilise les acteurs autour de la préservation du vivant et de la lutte contre l'érosion de la biodiversité. De nombreuses actions peuvent être déployées avec les collectivités : accès à des ressources techniques, formations, accompagnement, politique en faveur de la biodiversité, financement de projet. L'OFB exerce également des missions de police de l'environnement et peut être sollicité pour le signalement d'atteintes aux milieux naturels.



CONTACTS

→ OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) :

L'ONF accompagne la gestion des forêts communales en assurant des missions comme la surveillance des parcelles, la gestion de la faune, et en appliquant le régime forestier visant à la gestion et conservation de la forêt.

→ PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES :

Le Parc National œuvre à la protection et à la gestion des patrimoines naturels, culturels et paysagers. Il accueille, informe et sensibilise le public. Le Parc national des Pyrénées est aussi un partenaire permanent de la vie locale. Il apporte une aide technique et financière aux communes, aux socioprofessionnels et aux associations pour favoriser le développement des vallées dans le respect de sa charte de territoire.

→ PARCS NATURELS RÉGIONAUX – (PNR PYRÉNÉES ARIÉGEAISES, PNR PYRÉNÉES CATALANES, PNR CORBIÈRE FENOUILLEDES, PNR DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE) :

Les Parcs Naturels Régionaux sont voulus, initiés, pilotés et mis en œuvre par les élus locaux. Des compétences techniques et financières peuvent être mises à disposition pour permettre aux communes de réaliser leurs projets. Selon les territoires, peuvent par exemple être travaillées les trames vertes et bleues, l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme ou diverses actions en faveur de la protection ou de l'attractivité du territoire...

→ TERRE DE LIENS :

Terre de Liens est un mouvement citoyen reconnu d'utilité publique qui œuvre pour préserver les terres agricoles et faciliter l'accès des paysans à la terre. L'association formalise et diffuse des ressources liées aux problématiques d'usages et de modes de propriétés des terres et bâtis agricoles. L'association réalise également des études, accompagne les démarches d'acquisition de terre et d'installation, aide à mettre en place des baux ruraux

→ LE FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF) :

Le WWF est l'une des premières organisations de protection de la nature dans le monde. Elle promeut et assure la protection et la conservation de la faune et de la flore, des sites, des eaux, des sols et des autres ressources naturelles. Elle agit directement avec les collectivités par exemple au travers de Nature Impact, projet visant à protéger la biodiversité des forêts.





Pour mieux nous connaître, nous soutenir ou nous rejoindre :
www.clamor-terrae.org

Clamor Terrae

La voix de la Terre

Créée en 2024, la fondation CLAMOR TERRAE est un fonds de dotation à but non lucratif, indépendant et entièrement financé par ses membres et mécènes.

Créée par Denis Clément, la fondation s'inscrit comme un acteur de référence dans la défense de la biodiversité pyrénéenne. En collaborant au niveau local avec les parties intéressées et ses partenaires associatifs, Clamor Terrae souhaite démontrer par l'exemple qu'une cohabitation apaisée avec le vivant est non seulement incontournable, mais possible.

→ Une mission

Lutter contre l'effondrement de la biodiversité et pour la résilience écologique des territoires. Nous contribuons à la préservation et la restauration des écosystèmes, dont les sociétés humaines sont une composante.

→ Un territoire

Les Pyrénées. En tant que derniers espaces sauvages, les montagnes sont des territoires exceptionnels, berceaux d'une biodiversité unique. Les Pyrénées sont un territoire privilégié de cohabitation entre espaces sauvages et espaces à vivre.

→ Une méthode

Notre discours et nos propositions reposent sur l'expertise et l'analyse scientifique, mobilisées par nos propres ressources et grâce à l'appui de notre comité scientifique. Notre vocation est de formuler des propositions fondées scientifiquement et d'animer un dialogue sans dogmatisme, assumant les antagonismes et cultivant le consensus. Nous agissons à l'articulation entre savoir et pouvoir.



Nos leviers d'action :

→ Écouter

Pour garantir la rigueur scientifique et la pertinence technique de ses actions, Clamor Terrae enrichit ses propres travaux de l'expertise de son Comité Scientifique et Technique. De plus nous soutenons des programmes de recherches académiques liées à notre objet.

→ Régénérer

Nous achetons, ou participons à l'acquisition, d'ensembles fonciers menacés ou dégradés sur le plan écologique. Nous participons à leur protection par la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales et par l'élaboration et le portage de plans de gestion écologique.

Nous défendons une approche de la conservation de la nature intégrée aux sociétés humaines et à leurs pratiques et visant l'autonomie des équilibres écosystémiques.

→ Défendre

Nous prenons part à un réseau de veille aux atteintes à l'environnement et engageons des recours juridiques, en notre nom ou en association avec nos partenaires, contre des projets écocides. Clamor Terrae se pose comme un acteur local des plaidoyers pour la défense de la nature et le respect du droit de l'environnement.

→ Amplifier

Nous défendons une écologie de la proposition, reposant sur des données scientifiques et sur le dialogue entre toutes les parties prenantes d'un territoire. Nous initions ou soutenons des projets permettant de renouveler notre rapport à la nature : recherches et projets sur la transition touristique, soutien à l'adaptation des pratiques pastorales et de grandes cultures à la nouvelle donne climatique, projet de sylviculture à haute valeur écologique. Pour cela nous publions des notes d'analyse ou des études et organisons des rencontres publiques.



www.clamor-terrae.org

Fondation CLAMOR TERRAE
11 rue Saint Pierre – 65100 LOURDES
contacts@clamor-terrae.org



Clamor Terrae
La voix de la Terre

La fondation Clamor Terrae a pour vocation de lutter contre l'effondrement de la biodiversité et pour la résilience écologique des territoires. Nous agissons en priorité sur la chaîne des Pyrénées et souhaitons démontrer par l'exemple qu'une cohabitation apaisée avec le vivant est non seulement possible mais incontournable.

Les élections municipales 2026 constituent l'opportunité d'impulser une réelle prise en compte du vivant dans les politiques publiques locales. De nombreuses actions favorables peuvent être imaginées et ce guide permet de les faire connaître et d'accompagner les équipes municipales dans leur mise en œuvre.

